

LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITÉS

Sur le territoire SIMER concerné par la redevance incitative (hors Civray, La Roche-Posay et Montmorillon), depuis le 3 avril, si vous êtes un professionnel ou une collectivité avec une collecte hebdomadaire (sur une commune dont la collecte est tous les 15 jours), vos bacs d'ordures ménagères sont identifiés par les ripeurs avec un autocollant bleu [PROFESSIONNEL C1]. Il doit rester sur vos bacs.



[PROFESSIONNEL C1]

Si vous utilisez des contenants non fournis par le SIMER, un adhésif informatif rose a été posé sur vos bacs. Vous êtes invités à nous contacter rapidement pour adapter votre dotation de bacs.

CE BAC n'est PAS FOURNI par le SIMER, il ne sera PLUS COLLECTÉ PROCHAINEMENT !

Contactez-nous :
05 49 91 96 42
ecopole@simer86.fr



À défaut, depuis le 24 avril, un autocollant jaune et noir est posé sur votre bac et la collecte n'est plus effectuée.



Ce même dispositif sera déployé pour les communes de Civray, La Roche-Posay et Montmorillon d'ici fin 2023 puis sur l'ensemble des 91 communes à l'horizon 2024.

Pour certaines modifications nécessitant une modification du circuit de collecte, le délai de traitement peut être de deux mois.

Vous n'avez pas encore l'étiquette sur votre bac ?

Vos bacs sont non conformes ?

Un ajustement de votre collecte ?

Vos interlocutrices sont :

Amandine FLEURAT
05.49.91.99.59
redevance.pro@simer86.fr

POUR LES COMMUNES D'ANCHÉ, BRUX, CHAUNAY, ROMAGNE, VALENCE-EN-POITOU ET VOULON

Stéphanie MASSIAS
05.49.97 59 50
redevance.cccp@simer86.fr

NOUVEAU //

La facturation des apports et des retraits en déchèteries évolue, vous pourrez prochainement payer votre facture par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA). Actuellement, vous pouvez déjà la régler par chèque ou chez un buraliste par carte bancaire.

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS
Ecopole -La Poudrerie
86320 Sillars
05 49 91 96 42
ecopole@simer86.fr

Dans les déchèteries

HORAIRES D'ÉTÉ



Les déchèteries sont passées aux horaires d'été soit une fermeture à 18h au lieu de 17h.

ESPACES RÉEMPLOI



10 déchèteries sont équipées d'un espace réemploi. Vous changez votre intérieur ? Un mobilier plus utilisé ?

Vous pouvez les déposer dans ces lieux pour qu'ils trouvent une seconde vie.

OBJETS et MATÉRIAUX DE LA MAISON



NOUVELLE FILIÈRE

Les articles de bricolage et de jardin ont désormais des bennes dédiées dans 5 déchèteries avec le mobilier et la literie.

Suivez-nous :



www.simer86.fr



@EcoPole



SIMER Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural

Le SIMER accompagne les professionnels et les collectivités pour la gestion de leurs biodéchets. Composteur individuel, site de compostage ou collecte hebdomadaire des biodéchets alimentaires, différentes solutions existent.

En tant que professionnel ou collectivité, vous êtes responsable de la gestion de vos déchets jusqu'à l'élimination ou valorisation finale (L541-2 du code de l'environnement).

Si vous produisez des biodéchets, vous avez l'obligation de mettre en place une solution de tri à la source (loi AGECE février 2020).

Pour cela, l'équipe prévention vous accompagne avec différentes possibilités.

Contactez les à prevention@simer86.fr ou 05 49 91 96 42.



TRIER ET RÉDUIRE, UNE AIDE FINANCIÈRE POUR VOS PROJETS

Le SIMER a souhaité relancer son accompagnement pour les porteurs de projets collectifs visant l'amélioration du tri et la réduction des déchets selon les objectifs du PLPDMA.



Quelques exemples d'actions qui peuvent être soutenues : l'achat de poubelles de tri pour encourager ce geste au quotidien, l'achat d'un broyeur pour valoriser les déchets verts ou encore l'achat de contenants pour la vente en vrac.

Associations, collectivités et professionnels, si vous souhaitez mettre en place un projet pour faciliter le tri ou pour réduire les déchets ?

Le SIMER peut les soutenir financièrement **jusqu'à 500€ dans la limite de 50% des dépenses matérielles.**

Les modalités et le dossier de candidature (à déposer avant le 15 septembre) sont sur simer86.fr.

L'EIT, UN DISPOSITIF CRÉATEUR DE SOLUTIONS

L'Écologie Industrielle et Territoriale existe depuis 2021 dans le Sud Vienne. Les résultats atteints démontrent la belle vitalité du territoire pour optimiser les ressources, les matières, les équipements, les transports, les compétences et le stockage.

Lors des **77 DIAGNOSTICS**, les ressources et les besoins des entreprises ont été identifiés. **180 SYNERGIES** ont émergé entre différentes structures.

Certaines ont permis de créer **des groupes de travail afin de mettre en place des filières locales de valorisation**. Leurs objectifs sont de fédérer les acteurs autour d'une thématique commune, afin de créer des filières de valorisation locales (du réemploi au recyclage). Ils ont abordé les thématiques suivantes : plastiques, textiles, réemploi des matériaux (réhabilitation des bâtiments par le réemploi, gravats recyclés...), bois et maintien de la biodiversité ainsi que le développement de l'économie circulaire.

Ils ont ainsi permis de faire monter en compétence les acteurs sur les activités de la collecte, le démantèlement et la valorisation (up'cycling).

D'autres actions ont été menées comme la coordination d'événements ou des accompagnements individuels d'entreprises dans une démarche d'économie circulaire.

Vous avez des ressources et vous ne savez pas quoi en faire ou à l'inverse vous en cherchez ?

Contactez : lucie.milon@simer86.fr 06 33 25 69 50

LES DÉCHETS VALORISÉS EN 2021-2022



16 tonnes
équipements
et outillage

30 m³ de
plastiques
durs

100
tonnes de
plastiques
souples

600 tonnes
de bois

180
tonnes de
déchets
verts

120 m³ de
gravats
recyclés

210 m³
de mobiliers
réemployés

3.5 tonnes de tissus
(synthétiques et naturels)